

# La GAZETTE

*Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale*

FEVRIER 2022  
NEWSLETTER N°12

## EDITO



Chères et chers collègues MONDIALISTES,  
Je vous informe de la nomination de Julie LUCAS en tant que Déléguée Syndicale Centrale Adjointe, à mes côtés, à compter de février 2022.

### **Julie, peux-tu nous en dire plus sur ton parcours et tes fonctions syndicales ?**

Je suis commerciale au sein du marché des Professionnels depuis début 2013. Elue depuis 2016, à l'Instance unique puis au CSE, j'assure également les fonctions de Déléguée Syndicale pour la section CFE CGC depuis plus d'un an.

**Cyril Franches**  
Délégué Syndical Central

### **Quelle est ta vision pour ce nouveau mandat ?**

L'idée est de travailler en binôme avec toi, Cyril, afin de renforcer notre organisation, tout en continuant d'être force de propositions auprès de la Direction. Les valeurs qui m'animent sont les visions humanistes et réformistes de nos actions.

### **Quels sont tes thèmes de prédilection ?**

Je suis particulièrement attachée à la promotion de l'équité dans le travail, l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, la qualité de service pour les personnes en situation de difficultés, tout en ayant pour objectif l'efficacité et le professionnalisme, à tous les niveaux.  
Après 2 ans de pandémie éprouvante, il m'apparaît primordial de remettre l'humain et les collaborateurs au centre des préoccupations de notre groupe, paritaire et mutualiste.

### **Pour finir, peux-tu nous donner 3 adjectifs qui te caractérisent le mieux ?**

Optimiste, pugnace et intègre

## FOCUS DE FEVRIER



- ENTRETIEN ANNUEL ET DEMARCHE VARIABLE
- VOYAGE PRIVE
- TELETRAVAIL BILAN POST COVID
- COMPTE EPARGNE TEMPS
- FERMETURE ET RTT 2022



**Julie Lucas**  
Déléguée Syndicale Centrale adjointe

## ENTRETIEN ANNUEL ET DEMARCHE VARIABLE

Encadrées par la législation et par des accords collectifs, les modalités de la rémunération ne sont pas les mêmes selon votre secteur d'activités : les collaborateurs administratifs sont rémunérés principalement par un salaire fixe, tandis que le salaire des collaborateurs commerciaux se décompose en part fixe et en part variable.

### JE SUIS COLLABORATEUR ADMINISTRATIF : DE QUOI EST COMPOSÉE MA REMUNERATION GLOBALE ?

Au-delà de votre salaire fixe, vous pouvez bénéficier d'un dispositif de primes variables liées à vos objectifs annuels, d'une prime de présence, d'une prime d'expérience ou de fidélité et de primes spécifiques en fonction des événements familiaux de votre vie. Selon votre ancienneté dans le Groupe, une prime liée à la durée de votre activité peut vous être versée (appelée médaille du travail).

#### Le dispositif de primes variables

Le dispositif de primes variables est un outil de reconnaissance de la performance et vous permet de bénéficier d'une **prime de performance** en fonction de la réalisation d'objectifs annuels qui auront été fixés par votre manager, au-delà des missions récurrentes de poste.

Sont concernés les collaborateurs administratifs des classes 4 à 7.

Lors de l'entretien d'appréciation, les objectifs sont définis par le manager en accord avec le collaborateur. Leur contenu est donc coconstruit et en adéquation avec les enjeux du service.

Pour les fixer, le manager prend en compte différents éléments :

- Le niveau de compétences ainsi que les centres d'intérêts ou la motivation du collaborateur ;
- Les éléments internes et externes à l'équipe du manager (par exemple, l'évolution du secteur).

L'objectif répond à 3 critères que le manager respecte : **il doit être clair, mesurable et défini dans le temps.**

Les objectifs sont formalisés via Talentsoft. Cet outil représente un engagement écrit et cosigné par le collaborateur et son manager.



## VOYAGE PRIVE



Ça y est ! Les jours rallongent enfin et vous êtes de plus en plus nombreux à regarder le ciel en vous demandant ce que vous allez bien pouvoir faire de vos congés !

### **Et ça tombe bien puisque c'est d'ailleurs le grand retour de l'offre Voyage Privé !**

Très prochainement, vous allez pouvoir vous inscrire sur le site du CSE afin de pouvoir bénéficier d'un crédit voyage à utiliser pendant un an et qui sera abondé pour moitié par votre CSE. Avec un large choix de destinations et d'offres (avec ou sans transport) adaptées en temps réel en fonction de la situation sanitaire, vous allez pouvoir en profiter à fond les ballons !

Ainsi, pour 350 € de cotisation par salarié, votre CSE abondera du même montant auquel s'ajoutera peut-être un geste commercial de notre partenaire Voyage Privé en fonction du succès de cette opération !

**Alors on compte sur vous et surveillez bien votre boîte mail pour suivre les prochaines informations à ce sujet concernant le déroulé de cette opération exclusive ! A bientôt !**



## TELETRAVAIL, UN PREMIER BILAN POST COVID

L'analyse du contenu des accords révèle l'absence ou la diversité de prise en compte de certains sujets qui constituent pourtant des enjeux importants dans la bonne mise en place du télétravail.

On observe en particulier un accompagnement très relatif du management dans l'évolution et la réalisation des nouvelles pratiques managériales qu'induit le dispositif. Le risque de surcharge ou de mise en difficulté (technique notamment) est pourtant présent : augmentation du temps nécessaire à la coordination des équipes et au suivi individualisé pour diagnostiquer les situations problématiques, apprentissage de l'utilisation des outils numériques nécessaires au travail à distance et hybride, etc. Si les accords mentionnent parfois des formations ou des ateliers d'accompagnement, le sujet est rarement développé outre mesure.



**La question du maintien du lien social est par ailleurs souvent abordée mais,**

en pratique, peu de mesures concrètes sont prises sur le maintien du collectif à distance. **La problématique de la charge de travail** est quant à elle, très peu abordée, malgré une estimation et une régulation de la charge plus compliquées à distance.

Quant au sujet de la déconnexion des télétravailleurs, il est pris en compte mais souvent sous la forme de sensibilisations à l'usage des mails ou de mesures relevant davantage de la gestion des flux de communication (de type coupure des mails sur certaines plages horaires) que de réelles réflexions sur les causes de l'hyper-connexion, dont la charge de travail.

**La gestion du temps de travail à distance est une question épineuse** pour les entreprises et qui requiert une certaine souplesse. Au-delà du renvoi vers le cadre légal (durée, temps de repos, pauses), les accords font mention le plus souvent des points légaux du télétravail : plages de « joignabilité », entretien annuel sur la charge de travail et le temps de travail. La question du « droit à la déconnexion » est un sujet connexe, qui sera abordé lors des négociations QVT de 2022.

**L'entretien annuel** ne constitue pas le seul moyen dédié d'échange entre le collaborateur et le manager quant au suivi de la charge de travail. Des échanges réguliers doivent permettre d'apporter une attention particulière à l'examen de la charge de travail des collaborateurs, que cela soit à l'initiative du manager comme du salarié

## COMPTE EPARGNE TEMPS

Le compte épargne-temps (CET) permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises, ou des sommes qu'il y a affectées. Les conditions d'utilisation des droits acquis par le salarié sont précisées par la convention ou l'accord prévoyant l'ouverture du CET.

Pour le GIE LA MONDIALE, par exemple un salarié administratif peut décider de porter sur son compte des jours de congés payés annuels pour le nombre excédant 25 jours ouvrés pour un salarié à temps plein ET des jours liés à la réduction de temps de travail (RTT) dans la limite de 10 jours par an. Ce nombre de jour de congés octroyés en application des dispositions relatives à la réduction de temps de travail est porté à 13 jours pour les salariés de 55 ans et plus.

Vous pouvez aussi épargner en transformant votre prime de 13<sup>ème</sup> mois et votre prime de vacances en jours sur votre CET.

**N'oubliez pas, il ne vous reste plus que quelques jours sur ce mois de février** pour effectuer la conversion de vos jours non-utilisés en 2021 pour les convertir sur votre CET. Dead line 28 février 2022

## COMPTE ÉPARGNE TEMPS



### Comment utiliser votre CET

- Pour passer progressivement à un temps partiel ;
- Pour anticiper votre départ à la retraite ;
- Financer des jours sans solde;
- Congé sabbatique;
- Création ou reprise d'entreprise,
- Financer une période de formation

### NB : Jours de fermeture 2022 et RTT imposés

**Vendredi 27 Mai & Vendredi 15 Juillet.**

**Le lundi de pentecôte reste un jour férié déjà déduit des JRTT dans le cadre de la journée de solidarité**

## POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

En rejoignant la CFE-CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE-CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

Pour ADHÉRER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

**Cyril FRANCHES**

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)

**Laure BERNARD**

Déléguée Syndicale (SNCSA)

**Patrick BENNEZON**

Délégué Syndical (SNIA)

**Samuel PERROTTET**

Délégué Syndical (SNAPA)

**Stéphane OLLIVIER**

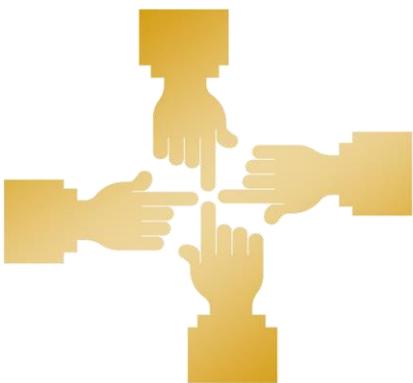
Délégué Syndical (SNAPA)

**Georges WAKNINE**

Délégué Syndical (SNCSA)

**Julie LUCAS**

Déléguée Syndicale centrale adjointe (SNCSA)



lamondialecfecgc.fr



@cfecgc\_alm



CFE-CGC La Mondiale



Cyril Franches

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante [cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)